

Inscriptions à l'Ecole Publique

Rentrée scolaire de septembre 2026



L'inscription scolaire est nécessaire pour l'entrée à la maternelle.

Ainsi pour les enfants nés en 2023 et résidant sur les communes de **Vivonne et Marigny-Chémereau**, la période d'inscription commencera à compter du [lundi 02 février 2026](#).

Il convient de vous présenter à la **mairie de Vivonne** munis :

- du formulaire d'inscription école disponible en Mairie ou sur notre site internet [vivonne.fr](#)
 - de votre livret de famille
- d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois et pour les habitants de Marigny-Chémereau du certificat de domiciliation à solliciter auprès de votre mairie

En cas de séparation, merci de nous fournir le jugement de divorce ainsi qu'une attestation notifiant l'accord des deux parents pour l'inscription à l'école de Vivonne.

Pour plus d'informations, merci de contacter la mairie au 05.49.43.41.05 ou de consulter le site internet [www.vivonne.fr](#)